

Affelnet seconde : communiqué du Snes-Fsu Paris

Les résultats d'affelnet d'affectation en 2^{nde} à Paris sont révélateurs des inégalités profondes entre les établissements, en particulier pour les élèves issus des districts nord et est de Paris où la proportion de boursiers est la plus forte. Les élèves non boursiers avec de bons résultats au contrôle continu y sont nombreux à avoir obtenu satisfaction sur leurs vœux 5 ou 6, et non sur leur vœu 1 à se voir refuser une affectation sur leurs trois voire quatre premiers vœux.

Avec des effets dévastateurs sur la mixité sociale et scolaire, la liberté du choix des lycées instaure une hiérarchie des établissements et renforce le marché scolaire à Paris. L'autonomie des établissements dans le cadre de la réforme des collèges et des lycées, aggrave encore les inégalités et le positionnement sur les 4 niveaux des 8 domaines du « socle de compétences » en fin de cycle (rapportant respectivement 10, 25, 40 et 50 points), installe une évaluation locale des élèves. Situation d'autant plus inquiétante que dans le DNB, le « socle » compte davantage que les notes d'examen des épreuves terminales. Dans les établissements, on ne compte plus les injonctions faites aux professeurs par les chefs d'établissement pour qu'ils valident les « domaines ».

Par ailleurs sur Paris, le socle rentre dans le calcul des points affelnet pour l'affectation en lycée, à la hauteur de 6000 points, contre 2000 points pour les notes du contrôle continu. Il est alors facile de détourner le processus pour donner le maximum de points aux élèves afin qu'ils obtiennent le lycée le plus attractif. Des chefs d'établissements ont d'ailleurs écrit au rectorat pour dénoncer « le détournement » de la validation. Voilà le résultat de l'autonomie croissante de gestion des établissements.

Le Snes-Fsu continue à demander l'abrogation de la réforme des collèges, le socle doit être déconnecté du DNB, les épreuves terminales doivent prévaloir sur le contrôle continu.

Le Snes-Fsu revendique la mise en œuvre d'une réelle politique de mixité sociale et scolaire dans le second degré, qui doit d'abord rompre avec la mise en concurrence des établissements et le dogme de l'autonomie des établissements.